COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 7 DECEMBRE 2022

Procès-Verbal N° 5 / 2022-2023

PRESIDENT : Pierre BOURDET

PRESENTS : Jean Marc ANSELMI, Bernard BORG, Didier CAMPREDON, Annie CLUZEL, Alexandre COUDERC, André DALMON, Joris DANGLES, Frédérique DAURES, Lilian GRIALOU, Marc GUITARD, Patrick MARITAN, Grégory PASSENEAU, Claude ROUX.

ABSENTS EXCUSES : Damien BONNAL, Lilian FABRE, Karine MAZET-HORTELANO, Jean-Luc MARTIN, Damien PRADALIER, Vincent REGIS, Laurent TREMOLET, Audrey VALAYER.

INVITE : Fabien ASTRUC (Antenne Gard Lozère)

La réunion est ouverte par le Président Pierre BOURDET à 20 heures.

1 – A PROPOS DE LA COVID

La Fédération Française de Football n'a fixé aucune règle face à une possible recrudescence de la COVID actuellement observée. Dans ce contexte, le District Aveyron Football n'envisage pas de mettre en place une procédure particulière.

2 – LES DOUBLES SURCLASSEMENTS

Sont validés les doubles sur-classements de Selya FINDIK (US MONTBAZENS-RIGNAC) et Marion MOYEN (VALDONNEZ FC).

Une décision sur l'arrêt ou la poursuite de cette politique de double surclassement sera prise au prochain Comité Directeur.

Cette décision sera prise sur la base d'une note que Jean Marc ANSELMI est chargé d'établir faisant le point sur cette question pour la première partie de la Saison.

3 – LE POINT SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE PARTENARIATS (Patrick MARITAN)**

  RAS

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE BENEVOLAT (Frédérique DAURES)**

  La procédure du choix des futurs médaillés a été lancée vers les clubs.

  La Journée des Bénévoles est fixée le 24 mars 2023.

  La Commission se réunira le 21 décembre 2022.

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE RESSOURCES HUMAINES (Pierre BOURDET)**

  Le dossier congés des salariés est finalisé.

La situation de Luckian (dont la fin du contrat est le 30 août 2023) doit faire l'objet d'une réflexion.

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUT DES EDUCATEURS**

  Une réunion d'étape s'est tenue.

  Les Clubs retardataires ont été relancés.

  Une prochaine réunion est fixée le 13 décembre 2022.

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE TERRAINS ET INSFRASTRUCTURES SPORTIVES (Lilian GRIALOU)**

  Le contrôle des terrains est terminé. Le contrôle des éclairages se poursuit.

  Le club d'OLEMPS étudie un projet de terrain synthétique.

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE GESTION DES COMPETITIONS JEUNES / SENIORS / FEMININES**

  SENIORS :

  Le week-end dernier, les premiers reports de rencontres Seniors ont eu lieu.

  FEMININES :

  Le Futsal Féminin rencontre des difficultés pour trouver les salles nécessaires.

  La première journée du Challenge Martin s'est bien déroulée.

  JEUNES : Il n'y a pas de retard dans les Compétitions.

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL (Claude ROUX)**

  Le Comité Directeur valide la candidature de Fabien ASTRUC (Antenne GARD LOZERE) qui rejoint la Commission d'Appel.

4 – L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Pierre BOURDET présente le Diaporama qui sera diffusé lors de cette Assemblée Générale.

5 – AUTRES POINTS

- La Soirée Partenaires à la cave de VALADY du 1er décembre 2022.

  Cette manifestation a été très appréciée.

- La Soirée conviviale à MILLAU du 2 décembre 2022

  Il s'agissait de remercier les Dirigeants et Bénévoles du SOM pour leur concours dans l'organisation des Finales de Coupes 2021/2022.

- La validation du dispositif 2 en 1 présenté par la CDA (cf. PV n°11 2021/2022).

  Le dispositif est validé à l'unanimité.

- Evocation du dossier COMBES MARVEJOLS (décisions de la CDLD des 6 et 13 octobre 2022).

  Dans sa décision du 6 octobre 2022, la Commission des Litiges a dit « non fondées » les réserves que le Club de COMBES avait élevées lors de la rencontre de Division 2 COMBES 1 – MARVEJOLS SPORTS 1 du 1er octobre 2022.

  Le résultat sur le terrain était entériné.

  Le litige portait sur le nombre de joueurs mutés inscrits par le Club de MARVEJOLS SPORTS sur la FMI.

Selon Procès-Verbal du 13 octobre 2022, reprenant le dossier pour des motifs non précisés, la Commission des Litiges a déclaré fondées les réserves du Club de COMBES et sanctionné le club de MARVEJOLS SPORTS de la perte de la rencontre par le score de 0-3 avec un point en moins pour en reporter le bénéfice au Club de COMBES.
Il ne ressort d'aucune pièce du dossier que le Club de MARVEJOLS SPORTS ait été avisé du réexamen du dossier, de sorte que le principe du débat contradictoire n'a pas été respecté à l'occasion de la Commission du 13 octobre 2022.
Le Club de MARVEJOLS SPORTS n'a pas été mis en situation de faire valoir son argumentaire.

Par mail du 17 novembre 2022, le Club de MARVEJOLS SPORTS a relevé appel de la décision du 13 octobre 2022.
L'absence de tout débat contradictoire a également eu pour effet que le club de MARVEJOLS SPORTS -qui n'avait aucun motif d'exercer sa vigilance sur les publications de PV des Commissions du DAF- a laissé passer les délais d'appel.
Au visa de ce qui précède, l'irrecevabilité pour appel hors délais ne saurait être opposée à MARVEJOLS SPORTS.

Le Comité Directeur déclare recevable en la forme l'appel de MARVEJOLS SPORTS et renvoie le dossier devant la Commission d'Appel pour examen de l'appel de MARVEJOLS SPORTS.

- <u>La Formation MCT.</u>
  Cette Société sera représentée à l'Assemblée Générale où les clubs intéressés pourront échanger sur les formations proposées.
  Un minimum de 15 candidats est nécessaire pour l'ouverture de la Formation.

- <u>La mise en place du Carton Blanc.</u>
  Un Groupe de travail a été constitué autour d'un projet « Carton Blanc ».
  Un projet « Temps mort » s'est greffé sur cette problématique.
  Le Groupe de travail est composé de membres de la Cellule Sportive, d'Arbitres, du Référent Sportif Elu du Comité Directeur et de Cédric BRU, Educateur du Club de MONTBAZENS-RIGNAC.
  Un projet a été défini, il sera présenté à l'Assemblée Générale Financière d'Hiver.
  Le Carton Blanc ne remet pas en cause les cartons jaunes et rouges qui viennent sanctionner les fautes de jeu.
  Il a pour objectif de sanctionner les contestations et/ou les gestes d'énervement des joueurs et de tout licencié (éducateur, dirigeant) présent au bord du terrain. Une exclusion de 10 minutes est alors décidée contre le fautif.
  Si l'auteur de la contestation ou du geste d'énervement est un licencié autre qu'un joueur, il doit désigner le joueur qui sera privé de jouer pendant 10 minutes.
  Il a été décidé qu'une expérimentation sera mise en place sur la Catégorie des U17 D1, à raison de 5 matchs par week-end à partir de janvier/février 2023.
  Les Clubs concernés seront préalablement réunis au Siège du District.
  Le bilan de cette expérimentation sera établi en fin de Saison.

Le Groupe de travail a également décidé d'expérimenter le « temps mort » pour lutter contre les incivilités, en particulier des adultes, au bord et sur les terrains.

Ce temps mort sera expérimenté dans les Catégories U11-Challenge Départemental et U13 niveau 1.

- Le Challenge du Fair-Play.

  Ce Challenge est validé par le Comité Directeur.

- La table ronde sur les Incivilités.

  Un Groupe de travail sur les Incivilités s'est réuni le 29 novembre 2022 sous la Présidence de Pierre BOURDET.

  Les axes de travail retenus à l'issue des débats sont les suivants :

  - Renforcement du rôle du Délégué à travers :
    - ➔ Une formation du Délégué - non obligatoire - mais qui va être proposée aux clubs courant 2023
      - Droit et devoir du délégué.
    - ➔ Panneau indicateur dans chaque vestiaire ou à l'entrée du stade sur le rôle du délégué.
  - Poursuite et amplification de l'action « RESPECT » avec la D1 et les panneaux qui vont enfin arriver. Voir si cela ne peut être diffusé sur les autres Divisions.
  - Former les éducateurs – en débutant par ceux des équipes de jeunes – sur le dossier des « incivilités » du public, en particulier sur le comportement des parents, pour pouvoir sensibiliser les jeunes Joueurs sur le sujet voire en direct avec les parents.
  - Communiqué de presse pour bien montrer l'attachement du District à lutter contre ce fléau en solidarité et en appui aux Arbitres mais aussi à tous ceux qui en subissent les conséquences.
  - Consacrer un numéro spécial de notre revue pour mettre en avant les Clubs qui ont un public des plus Fair-Play et qui ont également des actions dans le sens de la prévention des incivilités.
  - Aller au-devant des Clubs les plus touchés par ce phénomène pour dialoguer, échanger et construire un plan d'action dans le but d'aider le Club à se structurer contre les incivilités de son public.
  - Former les arbitres pour la rédaction de leur rapport quand il s'agit de ces problèmes, aidés en cela par la C.D.A. ainsi que par le réfèrent ARBITRE de leur club d'origine.
  - Demander à l'arbitre d'arrêter le match quand il entend des propos « racistes » provenant du public et ne fasse reprendre le match qu'une fois que les délégués soient intervenus ; Et si les propos reprennent, arrêt définitif du match.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 23 heures.

Le Secrétaire Général,

Jean Marc ANSELMI

Le Président,

Pierre BOURDET